



Procès-verbal No 6

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 25 octobre 2017 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis no 13 : Arrêté d'imposition 2018
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion - Votation
7. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15.
A. Monteiro	1) Appel - 40 présents - 5 excusés : MM. Fredy Bory, Fred-Henri Bovet, Pierre Dillenbourg et Hubert Gremlich ainsi que Mme Nathalie Gremlich.
N. Vez Raymond	Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.
N. Vez Raymond	2) Communications du Bureau Fait part au Conseil du décès de Mme Florence Berlie le 22 septembre 2017, à l'âge de 50 ans, des suites de maladie. Le Conseil Communal observe une minute de silence.



Annonce la démission de Mme Marianne Schmidt suite à son déménagement dans une autre commune et la remercie pour son engagement au sein du Conseil, de la Commission de Gestion et comme scrutatrice.

Procède à la nomination et à l'assermentation de M. Steve Guex comme nouveau conseiller communal.

Rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu lundi 11 décembre 2017.

3) Communications de la Municipalité

P. Zuberbühler

Rappelle que, suite à la démission de M. Philippe Bovet, des élections complémentaires à la Municipalité auront lieu le 5 novembre (1^{er} tour) et, si nécessaire, le 26 novembre (2^e tour). La Commune invite tous les citoyens à un apéritif au Casino le vendredi 27 octobre de 17 à 19 heures lors duquel les 4 candidats se présenteront, à savoir Mme Patricia Zimmermann, M. Gill Den Hartog, M. Cyrille Grosjean et M. Jean-Michel Leber.

S. Adams

MPGA Grand Pré (voir pv du 26.06.2017) : Mme Jacqueline de Quattro a malheureusement rendu une décision négative dans ce dossier, sans même rencontrer au préalable les représentants de la Commune et nonobstant les deux préavis positifs reçus du SDT en 2013 et 2015. La Commune a déposé un recours commun avec MM. David Prélaz et Fred-Henri Prélaz à l'encontre de cette décision et est déterminée à se battre jusqu'au bout.

Zones réservées hors centre (voir pv du 26.06.2017) : le projet a été envoyé au début de l'été au SDT. Des modifications ont été demandées par ce dernier, dont une qui interdirait toute construction hors centre. Cette modification n'est pas acceptable du point de vue la Commune, laquelle estime que des exceptions devraient être faites pour des constructions destinées à de l'artisanat ou des entreprises. De telles constructions ne peuvent en effet être considérées comme de l'habitation et entrer dans le calcul qui est fait par rapport au nombre d'habitants et à l'éventuelle surcapacité consécutive de la zone à bâtir hors centre. Le dossier corrigé a été renvoyé le 27 septembre dernier et la Commune est dans l'attente d'une réponse du SDT. Ce dossier sera ensuite à nouveau mis à l'enquête avant d'être soumis au Conseil Communal au printemps 2018.

AISGE : les modifications statutaires devaient être soumises au Conseil Communal lors de sa session d'automne mais le préavis a dû être retiré car la « pré-procédure » n'a pas encore abouti.

N. Vez Raymond

Demande si les modifications statutaires qui avaient été soumises au Service des Communes et du Logement (SCL) début juin ont été approuvées par celui-ci.

S. Adams

Répond par l'affirmative mais explique que certaines étapes doivent encore être franchies avant que le préavis ne puisse être soumis au Conseil Communal.

En effet, après approbation par le SCL, le dossier est revenu à l'AISGE qui l'a transmis aux Municipalités des communes membres. Le bureau du Conseil Communal de chaque commune doit maintenant désigner une commission consultative ad hoc qui devra faire un rapport à la Municipalité sur les modifications statutaires. Le dossier



	<p>sera ensuite transmis par la Municipalité au CODIR de l'AISGE qui préparera un préavis sur la base des dossiers reçus de chaque commune. Si des modifications au texte statutaire proposé sont demandées, le dossier sera à nouveau soumis au SCL. Le dossier retournera ensuite au CODIR qui le transmettra au Conseil Intercommunal (CI). Après approbation du préavis par le CI, celui-ci sera finalement soumis aux Conseils Communaux des cinq communes membres. A noter qu'aucune modification statutaire ne pourra plus être demandée à ce stade. Si le préavis est approuvé par les Conseils Communaux, il sera finalement transmis au Chef du Département pour approbation finale. La procédure est longue et compliquée mais devrait aboutir au premier semestre 2018.</p>
N. Vez Raymond	<p>Demande quels conseillers souhaiteraient faire partie de la commission consultative ad hoc.</p> <p>MM. Stève Breitenmoser, Yann Bechtel, Steve Guex, Fred Piderit et Marc-Olivier Lequint se présentent. La présidente les remercie.</p>
A.-L. Bally	<p><u>Légalisation des zones de captage « S »</u> : le bureau d'ingénieur a présenté le dossier qui sera envoyé à l'hydrogéologue cantonal avant d'être transmis au canton pour approbation. C'est le canton qui déterminera l'étendue des travaux nécessaires à la légalisation des zones de captage et le délai pour les effectuer. Pour mémoire, ces travaux concernent essentiellement l'étanchéité de certaines conduites pour limiter au maximum le risque d'écoulement de ces conduites dans la nappe qui se trouve dans le champ situé juste en-dessous du chemin de la Forêt.</p>
A. Blumenstein	<p><u>Travaux au chemin d'accès à la Chèvrerie</u> : ces travaux sont enfin terminés, y compris le goudronnage et les travaux des bûcherons sur les deux côtés du chemin. Le financement est assuré par les communes de Genolier et Givrins, les propriétaires des droits de superficie et le domaine de Montherey, en application de la convention les liant.</p> <p><u>Collecte des ordures ménagères</u> : un contrôle a été effectué ce printemps. Un seul sac non conforme a été trouvé lors du ramassage. C'est un très bon résultat dans la mesure où une marge de 5% est usuellement acceptée. Félicite les citoyens pour leur utilisation des sacs taxés et le respect du nouveau système.</p>
P. Zuberbühler	<p><u>Vente des droits de superficie à la Chèvrerie</u> : la vente des deux derniers droits de superficie a été signée le 29 septembre dernier et le prix a été payé. La marge de 8% prélevée par la Commune a permis de couvrir les frais de procédure et de notaire. L'emprunt sera remboursé à sa prochaine échéance.</p>
<p>4) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017</p>	
N. Vez Raymond	<p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017.</p>
A. Blumenstein	<p>Page 2, point 3, intervention de M. A. Blumenstein, 4^e ligne : remplacer « ce n'est pas le cas de la Givrine » par « ce n'est pas le cas des chalets de week-end situés sur le pâturage de la Givrine ».</p>
S. Adams	<p>Page 3, 6^e paragraphe, intervention de M. S. Adams : ajouter à la fin de ce paragraphe les mots « (...) cette période pouvant être prolongée de 3 an à certaines conditions ».</p>



P. Zuberbühler	Point 4, 2 ^e paragraphe, intervention de M. P. Zuberbühler, 2 ^e ligne : modifier « <i>il convient de modifier 0.08 % en 0.8 %</i> » par « <i>il convient de modifier 0.008 % en 0.8 %</i> ».
N. Vez Raymond	Prend note des modifications demandées et soumet le procès-verbal au vote du Conseil qui, excepté une abstention, l'approuve à l'unanimité des membres présents.

5) Communications des délégués aux associations intercommunales

R. Derbigny	<p><u>Groupement Forestier La Colline</u></p> <p>Le Conseil Intercommunal du Groupement Forestier a accepté le budget lors de sa séance d'automne. Le déficit budgétaire est inférieur d'environ 10 % au déficit de l'année précédente. Ce déficit est à répartir entre les Communes de Givrins (52.62%) et Genolier (47.38%), ce qui représente une charge d'environ CHF 92'000 pour la Commune, conformément à ce qui était prévu.</p>
-------------	--

Conseil Intercommunal de Région Nyon

Une modification statutaire a été décidée lors de la dernière séance du CI. La procédure est très compliquée et prend trop de temps, au détriment des discussions de fond sur les préavis.

Par ailleurs, la commission pour le parking de la Givrine dont M. Derbigny fait partie s'est réunie ce matin et ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CI. Le Conseil Communal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

S. Breitenmoser	<p><u>AISGE :</u></p> <p>Le CI s'est réuni le 27 septembre dernier. Le budget a été accepté. Par ailleurs, une motion a été déposée au CODIR au sujet du projet d'école à Arzier Le Muids. Sans remettre en cause le projet, l'objectif est que ses coûts soient limités aux besoins réels de l'école et que les surcoûts liés par exemple à une 3^e salle de sport ou à des places de parking supplémentaires ne soient pas financés exclusivement par l'AISGE mais également par des tiers futurs utilisateurs (sociétés sportives, par exemple). Ces surcoûts sont substantiels puisqu'ils représentent environ 1/3 du budget !</p> <p>Une projection de ces surcoûts, des frais de fonctionnement de la future école et de l'impact financier du projet pour les communes membres de l'AISGE a été demandée.</p> <p>S'agissant des frais de fonctionnement, une convention devra être passée entre l'AISGE et la commune d'Arzier Le Muids.</p>
-----------------	---

R. Fahrni	<p><u>CAD SA</u></p> <p>M. Fahrni fait une présentation powerpoint qui est disponible sur demande.</p> <p><u>Rapport d'exploitation</u></p> <p>Rappelle que le CAD est une société anonyme dont la commune est actionnaire unique. Le conseil d'administration comporte 6 membres, dont 3 issus de la</p>
-----------	---



Municipalité, à savoir M. Philippe Zuberbühler, Mme Anne-Lise Bally et M. Attila Toth et 3 issus du Conseil Communal, à savoir M. Angelo Boscardin, M. Régis Monney et M. Rodolphe Fahrni.

C'est la quatrième année d'exploitation du CAD, l'exercice allant du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année. Les installations construites en 2013 sont fiables et peu de pannes ont eu lieu. Les copeaux de bois sont livrés par le Groupement Forestier la Colline d'une part et par l'Association de Plaquettes de Bois qui regroupe 12 communes, représentant 360 tonnes de consommation annuelle.

La production d'énergie est stable. Les derniers hivers ayant été doux, elle est toutefois légèrement inférieure aux projections. En revanche, le rendement des installations s'est amélioré, à raison de 7% pour cette dernière année, et 20% sur les 4 ans d'exploitation. Ceci est en grande partie dû aux services d'une entreprise externe de conseil, ce qui a permis d'optimiser la distribution d'eau chaude.

Bilan financier

Projette le bilan sur 20 ans qui avait été établi en 2012 ainsi que les résultats réalisés ces 4 premières années.

Les raccordements prévus au 30 juin 2017 étaient de 980 kW mais seulement 610 kW ont effectivement été réalisés.

Les frais d'exploitation sont essentiellement constitués de l'achat des combustibles et de la vente d'énergie. La marge brute projetée au 30 juin 2017 était de CHF 200'822 mais elle ne s'élève qu'à CHF 161'136.

Précise qu'en plus de la marge brute dégagée, un subside de CHF 80'000 a été perçu.

S'agissant des frais généraux, une légère diminution (de CHF 97'600 projetés à CHF 91'065 au 30 juin 2017) peut être observée. Ces frais sont essentiellement constitués des frais de main d'œuvre, d'honoraires divers, des frais d'entretien et de maintenance.

Les charges financières sont principalement constituées des intérêts sur les emprunts qui sont en diminution et donc inférieurs au montant budgété (budget : CHF 57'908 ; bilan : CHF 23'919).

Le résultat du dernier exercice affiche un déficit de CHF 19'748 mais cela reste inférieur au déficit budgété au 30 juin 2017 qui était de CHF 49'486.

Le résultat reporté au 30 juin 2017, soit CHF 279'051, est inférieur au déficit reporté de CHF 296'686 qui était prévu dans le plan financier.

Selon ce plan, les résultats devraient être positifs après environ huit ans d'exploitation.

Rappelle que, dans le plan financier, il est prévu d'amortir les installations à raison de CHF 65'000/an.

Raccordements

Présente ensuite les raccordements existants et les perspectives de nouveaux clients. En 2018, il est prévu de vendre 100 kW supplémentaires, notamment au chemin du Carre et au chemin de la Gare.

Deux projets d'extension avaient été imaginés à la route de la Bellangère et à la ruelle des Chambres-Chaudes. Après étude du dossier, il s'avère que les travaux de génie civil que cette extension nécessiterait seraient trop importants et ne permettraient pas de faire un retour sur investissement.

Il y a toutefois d'autres clients potentiels qui pourraient rejoindre le CAD sans qu'il soit nécessaire d'étendre le réseau, l'objectif étant d'atteindre les 980 kW prévus en 2018.



	Rappelle par ailleurs que le réseau ne peut être étendu au-delà d'un certain rayon à cause des pertes d'énergie faites sur la distance entre les installations et les clients.
N. Vez Raymond	Ouvre la discussion.
C. Nardone	Demande si c'est le canton ou la commune qui a versé la subvention de CHF 80'000 et si une telle subvention sera perçue à nouveau à l'avenir.
P. Zuberbühler	Confirme que c'est le canton qui a versé la subvention. La perception d'une nouvelle subvention dépend de la puissance d'éventuels nouveaux raccordements qui seront faits d'ici fin 2018.
C. Nardone	Demande par ailleurs si, au vu des résultats des quatre premiers exercices, un nouveau plan financier sur 20 ans a été ou sera établi avec des chiffres actualisés.
P. Zuberbühler	Le conseil d'administration est bien conscient des résultats négatifs du CAD et du risque de surendettement que cela comporte. Le dossier est en discussion avec la fiduciaire. Deux solutions sont envisagées et une proposition sera prochainement faite au Conseil Communal.
A. Boscardin	Le rôle du conseil d'administration est maintenant de dynamiser le CAD et d'augmenter sa puissance. Rappelle que la situation actuelle est en partie due à la perte de près de 300 kW à Leydefeur où le projet d'habitations privées n'a pu être réalisé. Par ailleurs, le secteur très prometteur de la Bellangère est également tombé à l'eau car un des raccordements prévu n'a pas été approuvé par son propriétaire. Le projet à la ruelle des Chambres-Chaudes a aussi dû être abandonné faute de rentabilité. Tout cela explique pourquoi le nombre de kW prévu n'a pu être atteint. Il faut donc rapidement trouver d'autres clients et le faire dans un périmètre le plus dense possible afin d'augmenter la rentabilité. Le CAD y travaille activement avec les ingénieurs. En fonction des raccordements existants et des perspectives, un nouvel échéancier doit être établi, le budget doit être revu et une planification à moyen terme doit être faite.
	Confirme que le CAD reviendra au Conseil avec des propositions lors de sa première séance de 2018.
H. Lequint	A deux questions. Premièrement, est-ce que les nouvelles constructions au chemin du Carre seront raccordées au chauffage à distance dans la mesure où elles se trouvent à côté des conduites ? En second lieu, n'y aurait-il pas un moyen d'obliger les propriétaires de nouvelles constructions qui seraient situées à côté des conduites de distribution de se raccorder au chauffage à distance ?
A. Boscardin	Confirme que les nouvelles constructions au chemin du Carre seront raccordées. Il en va de même s'agissant des chantiers en cours au chemin de la Gare. Cela a été confirmé par les maîtres de l'ouvrage et les propriétaires. D'autres raccordements ont également été faits récemment dans ce secteur. D'une manière générale, un gros travail de fond est fait pour convaincre les promoteurs, les maîtres d'ouvrage et les propriétaires de se raccorder au CAD.



<p>P. Zuberbühler</p>	<p>En ce qui concerne la deuxième question, il est vrai que certaines communes imposent des raccordements et vont parfois même jusqu'à interdire cheminées et poêles dans les maisons. Le CAD est actuellement en pleine réflexion et analyse toutes les possibilités existantes. Aucune décision ferme n'a été prise à ce jour mais toutes les solutions sont étudiées afin de mettre rapidement en place une stratégie pour l'avenir.</p> <p>Rappelle que, pour débiter le projet, il était déterminant que les Résidences du Soleil soient raccordées, car cela représentait 100 kW.</p> <p>Rappelle encore qu'il y a eu beaucoup d'oppositions et de recours dans cette affaire, notamment au chemin du Carre, ce qui a retardé la mise en place de certains raccordements. Il y a par ailleurs des conduites qui avaient été posées jusqu'à En Gavagnou mais qui n'ont finalement pas été utilisées faute d'accord des propriétaires.</p> <p>S'agissant des futurs raccordements au chemin du Carre, il y a les deux nouveaux appartements de M. David Prélaz qui seront raccordés. Il y a également 8 appartements qui vont sortir de terre, ce qui représentera 4 raccordements supplémentaires. Il y a enfin la maison de Mme Charlotte Prélaz qui sera raccordée après transformation. Derrière, il y a aussi un projet de construction de deux villas qui pourront être raccordées le jour où ce projet sera réalisé.</p> <p>Indique encore sur le plan présenté par M. Fahrni d'autres propriétés où des raccordements pourraient facilement être faits. Cela étant, il n'est pas toujours facile d'obtenir l'adhésion des propriétaires concernés.</p> <p>Pour conclure, il ne faut pas être trop pessimiste et également garder à l'esprit que le CAD chauffe tous les bâtiments communaux avec le bois de la Commune.</p>
<p>M. Stark</p>	<p>Il ressort de cette présentation que les prévisions initiales étaient irréalistes et, comme il semble difficile d'augmenter l'utilisation du CAD, la faillite semble prévisible.</p>
<p>P. Zuberbühler</p>	<p>Les prévisions n'étaient pas irréalistes mais, pour des raisons déjà exposées, certaines étapes n'ont pu être réalisées. Il est exact que la moitié du capital-actions n'est bientôt plus couverte mais, comme annoncé précédemment, le conseil d'administration travaille activement pour trouver une solution qui sera présentée au Conseil lors du premier semestre 2018. Quoi qu'il en soit, tout sera mis en œuvre pour éviter la faillite.</p>
<p>P. Zuberbühler</p>	<p>7) Préavis No 13 : Arrêté d'imposition 2018 Rapport de la Commission de Gestion Discussion- Votation</p> <p>Présente le Préavis.</p> <p>Il n'est jamais populaire de demander une augmentation des impôts, mais cela devient plus que jamais nécessaire afin d'assainir la situation financière de la Commune. Rappelle que c'est la quatrième fois que la Municipalité fait une telle demande.</p> <p>Avec un taux de 67%, la Commune s'alignerait sur la moyenne cantonale de 67.56% (2016).</p> <p>Présente le tableau des emprunts, qui totalisent CHF 13'577'600. Le taux moyen des emprunts est heureusement très bas, à 0.88 %. L'emprunt de CHF 1'440'000 à la Caisse d'Epargne de Nyon (taux 0.08 %) ainsi que celui de CHF 1'000'000 à Postfinance (taux 0.26%) seront prochainement remboursés.</p>



Présente ensuite un tableau résumant les rentrées fiscales depuis 2011. Il en ressort clairement que 2015 fut une année exceptionnelle en termes de rentrées fiscales, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels. Rappelle toutefois que la moitié des impôts conjoncturels doit être retournée au canton (péréquation). Quant aux charges, elles augmentent, excepté les charges courantes et les charges intercommunales qui restent relativement stables. Les charges de l'aide et accueil de jour ne cessent d'augmenter. Elles sont passées de CHF 160'547 en 2011 à CHF 235'713 en 2016 ! S'agissant de la péréquation cantonale, elle est fonction des revenus communaux, et donc des rentrées fiscales, ce qui explique l'irrégularité des charges annuelles y relatives.

Lit les conclusions du Préavis demandant une augmentation du taux d'imposition communal de 61% à 67 %.

C. Nardone

Lit le rapport de la Commission de Gestion dont les conclusions rejoignent celles du Préavis Municipal, afin de permettre à la Commune de diminuer progressivement son niveau d'endettement. La Commission de Gestion appelle toutefois la Municipalité à faire preuve de la plus grande vigilance dans le choix des futurs investissements communaux.

H. Lequint

Estime que certains investissements de ces dernières années ont été superflus et rappelle qu'il s'était exprimé à ce sujet à plusieurs reprises lors de la votation de quelques crédits extrabudgétaires. Donne comme exemple le crédit pour le trottoir et l'éclairage de la route de la Bellangère. D'une manière générale, la gestion doit être revue et les investissements proportionnels aux moyens disponibles.

Propose de couper la poire en deux dans un premier temps et de procéder à une augmentation du taux d'imposition à 64% au lieu de 67%-

C, Nardone

Précise que si on n'augmente le taux que de 3 points, cela ne totalisera guère plus de CHF 700'000 sur 3 ans, ce qui serait bien insuffisant pour diminuer le niveau d'endettement de la Commune qui dépasse déjà CHF 13 mios.

N. Vez Raymond

L'intervention de M. Lequint constitue un amendement au sens de l'article 73 du Règlement Communal qui doit être présenté sous forme écrite et suivi par au minimum 5 conseillers pour être soumis au vote du Conseil.

Demande si la proposition de M. Lequint de ne relever le taux d'imposition que de 3 points est soutenue par les conseillers et prie ceux-ci de lever la main. La proposition recueille 11 suffrages.

S. Adams

Précise que la proposition de la Municipalité d'augmenter le taux d'imposition de 6 points, soit un peu plus de CHF 450'000/an, ne signifie pas que celle-ci ne va pas être particulièrement prudente s'agissant des futurs investissements. Il y a une volonté claire de les réduire, ce qui est déjà manifeste dans le plan d'investissements de la législature en cours qui est nettement moins ambitieux que par le passé.

Le tableau sur les charges par catégories en page 3 du Préavis montre par ailleurs bien que les charges ne vont pas en diminuant. De plus, ces charges sont en grande partie incompressibles (aide/accueil de jour, charges cantonales, charges intercommunales, totalisant CHF 4'620'096 en 2016) et seules les charges courantes (CHF 1'846'719 en 2016, soit environ 30% du total des charges), sont sous contrôle de la Commune. Pour mémoire, les impôts courants et conjoncturels totalisaient quant à eux CHF 4'758'384 en 2016.



- En conséquence, si le Conseil n'accepte de relever que de 3 points le taux d'imposition communal au lieu des 6 points demandés dans le Préavis, cela représentera CHF 235'000 de rentrées fiscales annuelles en moins et la Commune sera contrainte de diminuer les charges courantes du même montant.
- M. Stark
Voit les choses sous un autre angle. Si le Conseil n'accepte de relever que de 3 points le taux d'imposition communal, ce ne sont pas CHF 235'000 de moins mais CHF 235'000 de plus que la Commune recevra par rapport à 2016.
- P. Zuberbühler
Comprend bien la remarque de M. Stark mais insiste sur le fait que la Commune a réellement besoin de relever le taux de 6 points. Rappelle que le budget 2017 présente un budget négatif de CHF 940'000. La Commune exerce un contrôle strict de ses investissements. Ceux qui ont malgré tout été faits ne sont pas inutiles. Donne comme exemple les captages (investissement de CHF 760'000) qui nous permettent de pomper notre propre eau de source. La Commune est par ailleurs propriétaire d'un riche patrimoine (chalets d'alpage, bâtiments communaux,...) que la Commune se doit de préserver, ce qui implique naturellement certains investissements.
- C. Nardone
Demande quand la Commune devra investir dans le Chauffage à Distance : 2017, 2018, 2019 ?
- P. Zuberbühler
Tout dépend des raccordements qui pourront être faits à court / moyen terme. Ce sera peut-être l'année prochaine ou dans deux ans.
- N. Vez Raymond
Demande à M. Lequint, si, suite aux discussions, il maintient son amendement. Tel est le cas. Propose de formuler l'amendement de la manière suivante :
- « Refuser l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité dans le cadre du Préavis 13/2017 et fixer le taux d'imposition communal 2018 à 64 points. »**
- Procède au vote sur l'amendement qui est approuvé par 13 voix et rejeté par 26 voix. L'amendement est en conséquence refusé.
- Il est ensuite procédé au vote sur le Préavis qui est accepté à la majorité suivante ;
- Oui : 32 Non : 5 Abstentions : 2
- 7) Propositions individuelles et divers**
- C.-L. Derbigny
Constata que le deuxième tilleul ne se porte pas très bien, de même que le cèdre. Demande si la Commune remplacera ces arbres s'ils meurent ou si elle va raser ce petit carré.
- A. Blumenstein
Un toilettage devra être fait sur le tilleul. Le cèdre ne semble pas malade. Le mélèze qui était au fond de la place a lui été foudroyé. Un tilleul devrait être planté pour le remplacer.
- C.-L. Derbigny
Dans le chemin NatuRando vers le chemin du Pré-de-la-Maison, un arbre est cassé. Demande si la Commune va s'en occuper.
- R. Jaunin
Suite à la tempête du mois de septembre, un état des lieux général est en train d'être fait par le Groupement Forestier et les arbres présentant des dangers ou obstruant des chemins seront abattus et dégagés.



- | | |
|-----------------|---|
| R. Derbigny | Des travaux de réfection des façades du bâtiment de la laiterie sont en train d'être faits en vue du changement de boulanger qui aura lieu en janvier 2018. Invite la population à soutenir le nouveau commerçant afin que Givrins conserve son épicerie. |
| M.-O. Lequint | Beaucoup de voitures se parquent indûment sur les places réservées aux commerces. |
| A. Blumenstein | Un panneau limitant le temps de parcage sera installé très prochainement. |
| P. Zuberbühler | Précise que les locataires du bâtiment la laiterie manquent de places et ce sont principalement eux qui occupent ces places. |
| S. Breitenmoser | S'inquiète des vols de drones nocturnes sur le territoire de la Commune. |
| R. Jaunin | Dans la mesure où ces drones respectent la législation en vigueur (hauteur de vol, etc) on ne peut leur interdire de survoler le territoire. |
| N. Vez Raymond | Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les conseillers et les membres de la Municipalité et lève la séance à 22 heures. |

La Présidente

Nathalie Vez Raymond



La secrétaire

Aline Monteiro Alves